VILLE D'ALBERTVILLE
12, COURS DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 104
73207 ALBERTVILLE CEDEX
TÉL. +33 (0)4 79 10 43 00
FAX. +33(0)4 79 10 43 09

DEMANDE DE DÉROGATION AUX PÉRIMÈTRES SCOLAIRES EXTRA-MUROS

Dossier à compléter et à retourner au guichet unique
Espace Administratif & Social - 7 rue Pasteur - 73200 ALBERTVILLE
avant le 30 avril 2026

Commune de résidence : ……

NOM PRÉNOM DU/DES ENFANT(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION	**DATE DE NAISSANCE**	**ÉCOLE en 2025-2026**	**NIVEAU en 2025-2026**

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

NOM Prénom	**Profession**	**Employeur**
NOM Prénom	**Profession**	**Employeur**

SITUATION FAMILIALE : ❑ Marié(e) ❑ Pacsé(e) ❑ Vie maritale ❑ Divorcé(e) ❑ Séparé(e) ❑ Célibataire ❑ Veuf/veuve

ADRESSE DOMICILE :

Téléphone :	**Mail :**

MOTIF DE LA DEMANDE :

❑ **Déménagement prévisible sur la commune**

❑ **Intégration des enfants en situation de handicap** = à la demande des parents, sur avis de la commission des droits et de l'autonomie (hors ULIS, UEM, dyslexie) et après validation de l'Inspecteur de circonscription de l'éducation nationale.

❑ **Si la commune de résidence à la capacité d'accueil suffisante** = un des 2 parents ou tuteurs légaux travaille sur Albertville et la commune de résidence n'assure pas la garde et/ou le service de restauration du midi (après consultation de la commune de résidence sur l'existence de services périscolaires : garderies matin, soir, et/ou restaurant scolaire le midi) et retour sur la commune dès que les services périscolaires le permettent. (Loi 2001-Article L212-8)

❑ **Si la commune de résidence à la capacité d'accueil suffisante :** l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés dans la commune d'accueil (sur présentation attestation et procédure médicale). (Loi 2001-Article L212-8)

❑ **La commune de résidence n'a pas la capacité d'accueil suffisante** : retour sur la commune de résidence dès que la scolarisation sur cette commune est possible**.** (accord entre les 2 communes)

❑ **A la demande des parents, après avis d'une institution de la protection de l'enfance et après validation de l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale.**

❑ Les enseignants et les Atsems travaillant dans les écoles : possibilité de scolariser leurs enfants dans le secteur où ils travaillent avec l'accord de la prise en charge des frais de scolarité par leur commune de résidence. (usage)

→ SOUS RÉSERVE DE L'ACCORD ET LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE ET DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ÉTABLISSEMENT PROPOSÉ

COPIES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Copie du livret de famille
- Copie du certificat de vaccination ou du carnet de santé des enfants concernés (page vaccinations DT POLIO à jour)
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture électricité ou téléphone fixe)
- L'avis du Maire de la commune de résidence
- Si coché « déménagement prévisible sur le secteur », fournir :
  - attestation livraison logement, attribution hlm ou achèvement travaux

Fait à _____ le _____

Signature des responsables :

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée au guichet unique	Suite donnée
	❑ **Justificatifs manquants** ❑ **Renseignements complémentaires** ❑ **Critères inexistants** ❑ **Accordée** ❑ **Refusée**

VILLE D'ALBERTVILLE
12, COURS DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 104
73207 ALBERTVILLE CEDEX
TÉL. +33 (0)4 79 10 43 00
FAX. +33(0)4 79 10 43 09

DEMANDE DE DÉROGATION AUX PÉRIMÈTRES SCOLAIRES EXTRA-MUROS

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE :

(avis obligatoire pour traitement du dossier)

Le Maire de la Commune de ..... s'engage à

prendre en charge la participation financière annuelle pour la scolarisation de

l'enfant .....né (e) le .....

l'enfant .....né (e) le .....

l'enfant .....né (e) le .....

pour l'année en cours et continuité d'établissement (sauf convention spécifique).

☐ **à l'école maternelle de la ville d'Albertville** :
A titre indicatif, la participation pour l'année scolaire 2025-2026 : 2 419,95 euros

☐ **à l'école élémentaire de la ville d'Albertville** :
A titre indicatif, la participation pour l'année scolaire 2025-2026 : 920,76 euros

☐ AVIS FAVORABLE ☐ AVIS DÉFAVORABLE

Fait à ..... Le .....

Cachet et Signature :